



Réf : CC/CP (14) 08

## **Publication par la CCNR d'un document d'information précisant l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système de visualisation de cartes électroniques**

Strasbourg, le 14.11.2014 – La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a introduit une obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système de visualisation de cartes électroniques. Celle-ci entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Pour faciliter la mise en œuvre de cette décision, la CCNR a rédigé un document d'information. Ce document aidera le conducteur de bateau dans l'application au quotidien de la réglementation en répondant à des questions très concrètes et peut désormais être téléchargé sous [http://www.ccr-zkr.org/files/documents/ris/brochureAIS\\_fr.pdf](http://www.ccr-zkr.org/files/documents/ris/brochureAIS_fr.pdf) en langue allemande, française et néerlandaise. Une édition anglaise sera également disponible sous peu.

Lors des sessions plénières de décembre 2013 et de juin 2014, la CCNR a adopté plusieurs résolutions relatives à l'introduction d'une obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur en association avec un appareil ECDIS Intérieur en mode information (ou un appareil comparable pour la visualisation de cartes). Ces résolutions renforceront la sécurité et le bon ordre de la navigation du Rhin et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Pour accompagner la mise en œuvre de cette décision importante, de nombreuses réunions préparatoires ont eu lieu parmi lesquelles deux ateliers d'échange avec la profession, un atelier d'échange avec les fabricants de cartes électroniques ainsi qu'un atelier d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés par cette obligation. En effet, il est essentiel pour la CCNR d'impliquer la profession non seulement dans l'élaboration d'une nouvelle réglementation mais également de l'accompagner dans sa mise en œuvre.

C'est dans cet esprit qu'un document d'information a été élaboré par les groupes de travail de la CCNR avec l'appui d'experts et de la profession. Ce document, rédigé à l'attention des conducteurs de bateaux, apportera des réponses concrètes aux différentes questions qui se posent en pratique et relatives à ces nouvelles prescriptions réglementaires.

## À propos de la CCNR ([www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org))

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour la navigation du Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.

## Contact

Secrétariat de la CCNR  
Raphaël Wisselmann, Administrateur en charge des questions  
technico-nautiques et des systèmes d'information fluviale  
Palais du Rhin  
2, Place de la République  
67082 Strasbourg  
+33 (0)3 88 52 96 44  
[r.wisselmann@ccr-zkr.org](mailto:r.wisselmann@ccr-zkr.org)

\*\*\*